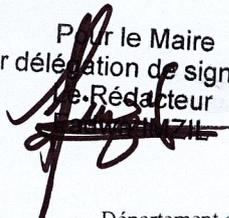


Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20231005-2023-DM-125A-AU
Date de télétransmission : 13/10/2023
Date de réception préfecture : 13/10/2023

Publié - Notifié le 13.10.2023

GOUSSAINVILLE – n° 2023/.....

Par le Maire
Par délégation de signature,
Le Rédacteur



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

**DECISION DU MAIRE n° 2023-DM-2023-DM-125A
du 05 octobre 2023**

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - Marchés négociés (1.1.4.3).

POLICE MUNICIPALE - Convention de mise à disposition du stand de tir à Louvres.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 4 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R.2122-8 du Code de la commande publique relatif aux marchés négociés sans publicité, ni mise en concurrence préalable pour les marchés répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT,

Considérant la nécessité de mettre en place des séances de tir pour les agents de la police municipale de la ville et d'avoir à disposition un stand de tir à cet effet,

Considérant le projet convention,

DECIDE

Article 1^{er} : DE SIGNER la convention de mise à disposition d'un stand de tir pour la police municipale de la Ville de Goussainville, pour sa propre utilisation, par le centre de tir SET situé chemin d'Orville - 95380 Louvres, pour un montant global et forfaitaire annuel de 5 000 € HT, soit 6 000 € TTC.

Article 2 : DE DIRE que cette convention est passée pour une durée d'un an, du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024.

Le Maire
Abdelaziz HAMIDA



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Acte à classer

2023-DM-125A

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-10-13T11-05-39.01 (MI248151637)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20231005-2023-DM-125A-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : POLICE MUNICIPALE - Convention de mise à disposition
du stand de tir à Louvres

Date de décision : 05/10/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.4. marchés négociés
1.1.4.3. services

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte : [DECISION 125.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Convention stand de tir.PDF](#) Type PJ : 99_AU - Autre document



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 13/10/23 à 11:05

Par [HETUIN Valérie](#)

Transmis

Date 13/10/23 à 11:05

Par [HETUIN Valérie](#)

Accusé de réception

Date 13/10/23 à 11:12